



AUGIGNAC Infos

Bulletin n°19
Janvier 2024

Sommaire

P. 1 à 3 : Mot du Maire et de M Vincent Marena, conseiller municipal

P. 4 : Du côté du RPI Augignac St Estèphe

P. 5 : Villes et villages fleuris, la première fleur

P. 6 et 7 : album photos

P. 8 : Le projet de transport solidaire du VIME et infos adressage

P.9 : Nouveau bureau à l'interco et article Syndicat de rivière

P.10 : l'arrivée de la fibre

P. 11 : vie associative

P.12 : A vos agendas et état civil 2ème semestre 2023

Maison des services publics

3, Place de la Mairie
24300 AUGIGNAC
Tél. : 05.53.56.80.12

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12 h 30
Mardi	
Judi	et
Vendredi	13h30 à 17h30
Sur RDV le mercredi	
(sonner si urgent)	

Agence Postale Communale :

Lundi	9h à 12 h
Mardi	
Judi	

Vœux du Maire
dimanche 28 janvier
11 h au Foyer Rural



Chères Augignacoises et chers Augignacois,

2023 laisse la place à l'année olympique 2024 !

Il est important pour notre équilibre de profiter des activités de nos associations et des moments de convivialité proposés par la mairie, comme l'arbre de Noël ou le repas des aînés et la distribution d'un colis gourmand à ceux qui n'ont pu y assister.

Accueillons 2024 en étant positifs ! Cela nous donnera la force d'affronter les tracas et les soucis du quotidien !

Avec le Conseil Municipal et tout le personnel, je vous présente tous nos vœux de bonne et heureuse année et surtout de bonne santé à vous-même et à vos familles.

Nous aurons l'occasion de fêter la nouvelle année lors de la cérémonie des vœux le dimanche 28 Janvier 2024 à 11 Heures au Foyer Rural. Vous y êtes toutes et tous invités.

Nous en profiterons pour remercier les sapeurs-pompiers pour le soutien essentiel qu'ils ont apporté à la commune et aux habitants lors du phénomène de grêle, heureusement localisé, le dimanche 9 Juillet dernier.

Ce sera l'occasion de regarder dans le rétroviseur et de rappeler ce qui a été réalisé en investissements sur la commune en 2023.

Nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux de ce qu'il nous reste d'impôts à décider : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires. C'est bien l'Etat qui se charge d'appliquer des augmentations de l'ordre de plus de 7 % sur les bases et qui laisse croire que les élus communaux sont responsables de ces augmentations.

Et pourtant nous sommes de plus en plus sollicités pour intervenir sur des travaux, sur de l'entretien au-delà des fréquences habituelles. Les phénomènes climatiques en sont souvent la cause ! Nous devons malgré tout faire des choix en rapport avec nos possibilités budgétaires.

Qu'avons-nous réalisé en 2023 ?

Les travaux sur les logements communaux avec la réfection de la toiture du logement de la rue MAGUY pour un montant de 9 195,48 TTC.

- La réfection du toit des vestiaires du terrain de foot où nous espérons voir venir l'école de foot s'entraîner et jouer.

- La voirie et le réseau d'eaux pluviales : nous avons autofinancé la majeure partie de ces investissements : la seconde tranche de rénovation sur la route du Bandiat qui est intercommunale, en voirie communale, la réfection de la route de Roubadières ainsi qu'une opération de traitement de l'écoulement des eaux pluviales place du champ de Foire et au jardin public. (voir tableau page ci-contre).

- Nous avons également pris en charge des travaux d'élagage, de curage de fossés et de point à temps principalement route du Bandiat suite aux conclusions de la Commission Voirie qui s'attache à assurer une programmation équilibrée sur le territoire de la commune.

- Côté éclairage public, les codes temps ont été modifiés principalement dans le bourg. Nous allons investir dans une seconde tranche de rénovation de l'éclairage public. Pour rappel sur 120 foyers lumineux, 39% étaient considérés vétustes soit 47 points. En 2023, le financement pour 23 points a été provisionné et subventionné, les travaux 2023 doivent être réalisés par l'entreprise Darlavoix courant Janvier 24.

- Par mesure de sécurité publique, nous avons eu à intervenir sur une propriété privée rue du Périgord vert, en l'absence de contact depuis plusieurs années avec les propriétaires résidant en Angleterre. Au regard des risques encourus, j'ai décidé de prendre un arrêté de mise en péril du bâtiment. Nous avons donc demandé une expertise au tribunal administratif. Les conclusions de l'expert ont imposé aux propriétaires une purge du bâtiment à réaliser sous 30 jours. Passé ce délai en l'absence de réponse, la commune s'est substituée aux obligés et a procédé d'office aux travaux. L'entreprise Vincent LAPEYRE est intervenue au plus vite. Cette dépense à la charge de la commune va être communiquée aux propriétaires et sera consignée aux hypothèques, permettant ainsi une éventuelle récupération sur vente ou succession. Je vous le dis de suite, je ne suis pas très optimiste quant à la récupération des sommes engagées à hauteur de 11 276,48 TTC.

Des travaux en régie ont aussi été nécessaires :

- Traitement de l'écoulement des eaux pluviales au jardin public (Parc Jean DESMOULIN)

- Aménagement dans les classes avec changement de tables et réalisation d'étagères.

2023 a été aussi l'année de lancement d'un certain nombre d'études demandées à l'Agence Technique Départementale :

- Aménagement paysagé de la traverse du bourg : l'objectif étant de limiter la vitesse et le bruit en reprenant les zones pavées et en cherchant une solution pour l'écoulement des eaux pluviales lors de phénomènes climatiques de plus en plus violents. Cet aménagement s'intégrerait dans la démarche Villes et Villages Fleuris, préconisation du jury suite à l'obtention de la première fleur qui vient récompenser le travail quotidien de toute l'équipe (bénévoles, élues et agents techniques) que je félicite.

- Diagnostic énergétique réalisé dans le bâtiment de l'école par le SDE 24

- Etude confiée à l'ATD 24 sur l'isolation, la mise aux normes électriques, thermiques, la redistribution des locaux et la rénovation des façades de l'école.

- Etude de l'aménagement d'un local pour l'association communale de chasse à côté du hangar municipal.

Ces études permettent d'avoir un chiffrage, de programmer ces investissements dans le temps et de bénéficier d'aides de l'Etat, lesquelles correspondent aux priorités fixées par le gouvernement.

Et en 2024 ?

2024 sera également l'année de la concertation autour de plusieurs sujets :

- le Plan local Intercommunal d'Urbanisme et d'Habitat qui devra être finalisé à l'automne 2026. Une boîte de concertation est disponible en mairie ou sur le site internet. Voir bulletin d'informations de la CCPN

- La définition des zones d'accélération puis d'exclusion en matière d'énergies renouvelables qui découlent de la loi de mars 2023 et dont la définition relève de la compétence communale.

- Nous devrions aussi voir l'étude d'implantation d'un pylône de téléphonie et la commercialisation de la fibre.

Pour 2024, nous ne connaissons pas le montant de travaux retenu par la CCPN concernant la voirie. Le choix se portera soit sur une troisième tranche, soit sur la dernière portion de la VIC du Maine du Bost jusqu'à la limite de la commune de Saint-Estèphe.

Quant à la voirie communale, nous devrions traiter le chemin de Nauvialle et la route des fontaines à Puybégout.

En 2024 la seconde tranche de l'éclairage public concernera les 24 derniers points : pour un montant HT de 38 166 € : financés ainsi : SDE (35%) soit 13 358€ HT, Fonds Verts (25 %) soit 9 541€ HT, commune : 15 267€

HT soit sensiblement la même participation qu'en 2023.

Pour finir, comme de coutume, je donne la parole à un membre de l'équipe municipale, très investi dans la vie de la commune, Vincent Marena.



travaux de voirie. J'espère que beaucoup d'autres projets encore en cours aboutiront avant la fin de notre mandat. »

3) Quels sont les avantages et les inconvénients d'être à la fois président du comité des fêtes et élu ?

« Cela permet de prendre part activement à la vie de sa communauté, d'avoir un impact positif sur les événements et les projets locaux. En tant que Président d'un comité des fêtes, on a la possibilité d'organiser des festivités et de créer des moments de joie et de rassemblement pour les habitants. En tant qu'élu on a la chance de représenter les intérêts de sa commune en participant aux décisions qui permettent son développement. C'est une opportunité de contribuer au bien-être de sa ville ou de son village. De plus ces expériences peuvent être enrichissantes sur le plan personnel en développant des compétences. Être Président d'un comité des fêtes ou élu peut également présenter quelques inconvénients. Cela demande beaucoup de temps et d'engagement car il faut s'investir pleinement dans les responsabilités liées à ces fonctions. Il peut y avoir des pressions et des attentes élevées de la part des habitants. La gestion des ressources, des budgets et des conflits sont parfois complexes. Cependant malgré ces défis, je trouve une grande satisfaction dans ces rôles. »

4) Qu'est-ce que tu voudrais mettre en avant pour l'avenir ?

« Tout d'abord, je mettrais en avant le projet d'un local pour la société de chasse dont je fais partie également afin de disposer d'un local sain et aux normes pour de bonnes conditions de nettoyage du gibier. En second lieu, le projet de réfection de l'école afin d'avoir un beau bâtiment économe en énergie me tient à cœur pour que les enfants s'y sentent bien. »

1) Qu'est-ce qui t'a amené à devenir conseiller municipal ?

« Je suis devenu conseiller municipal car j'aime ma commune, pour avoir une commune dynamique, enthousiaste, agréable. J'aime beaucoup participer aux activités communales en apportant de la nouveauté au sein du groupe. J'ai voulu être conseiller pour savoir comment fonctionne une commune à travers les prises de décisions, la connaissance d'un budget et les prévisions, pour au final découvrir pleinement là où je vis. »

2) A mi-mandat, quel bilan en tires-tu ?

« Nous avons investi pour notre village. Je retiens les travaux de l'église, le projet Villes et Villages fleuris et les

<u>Financement voirie réseaux</u>	<u>Montant total</u>	<u>Financement</u>	<u>commune</u>
VIC Route du Bandiat (1ère tranche)	61 699,30 € TTC	CCPN + Fonds de concours commune (50% du HT)	25 708,04 €
VIC Route du Bandiat (2ème tranche)	60 560,57 € TTC	CCPN + Fonds de concours commune (50% du HT)	25 233,57 €
Route de Roubadières	34 124,70 € TTC	Subvention du C. Départemental de 4 265,55 € (15% HT)	29 859,15 €
Travaux eaux pluviales	9 985,18 € TTC	100 % commune	9 985,18 €
Curage, élagage et Point à Temps	7 583,06 € TTC	Remboursement CCPN élagage curage : 3 813,69 €	3 769,37 €

Du côté des écoles du RPI Augignac-St Estèphe

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions au sein de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec des changements au niveau des équipes enseignantes : changement de direction à Augignac suite à la mutation de Mme Lola NABOULET pour Neuvic sur l'Isle. Elle est remplacée par Mme Lou-Ann KRALIK qui officie auprès de la classe de CE1 avec 10 élèves. M Paul FAZILLEAU assure l'enseignement auprès des "Grande-Section CP" avec 16 élèves et Mme Isabelle ALINC accueille les "Petite et Moyenne Sections" avec 22 élèves. Cela donne un total de 48 élèves à Augignac. Cette baisse d'effectifs se poursuit depuis plusieurs années malgré la présence notable d'enfants du Bourdeix, de Savignac de Nontron qui compensent les défections vers Piégut, Nontron ou encore les écoles alternatives pour certains élèves domiciliés sur le RPI.

Nous devons donc nous attendre à la suppression d'un poste sur Augignac. Si les années précédentes nous nous sommes mobilisés pour maintenir ce troisième poste, force est de constater que la démographie, les choix de parents, l'indifférence de certains enseignants ne permettent pas d'être optimiste. Tout cela ne va pas dans le bon sens pour trouver des arguments utiles au maintien de ce poste. Les élus seuls ne peuvent rien sans la mobilisation de tous.

Nous verrons bien ! Nous avons déjà fonctionné avec deux postes ! Néanmoins, c'est la dynamique de l'équipe enseignante qui sera affectée avec la présence de seulement deux enseignants dont un seul sur le cycle 2 qui est, avec le CE2, le cycle des apprentissages fondamentaux.

Sur l'école de Saint-Estèphe, Mme Virginie CHAMINADE, la directrice, prend en charge 10 CE2 et Mme Françoise GONZALEZ-VERDIER, arrivée à la rentrée de septembre, de surcroît habitante d'Augignac à qui nous souhaitons la bienvenue, enseigne auprès de 11 CM1 et de 9 CM2. Avec 30 élèves à Saint-Estèphe, nous avons un effectif global sur le RPI de 78 élèves en décembre 2023. Cela donne avec 5 enseignants sur le RPI un ratio de moins de 16 élèves qui sera très certainement pointé par l'administration même si cet effectif paraît idéal pour l'apprentissage de nos enfants.

Cela n'empêche pas les équipes enseignantes de porter des projets d'école pour cette année scolaire 2023/2024 :

- « Les incorruptibles » qui concerne l'ensemble des élèves du RPI et consiste à lire 5 à 6 albums dans l'année avec au final un vote national des enfants et enseignants sur l'album préféré.
- « missions insectes », projet porté par le PNR (Parc Naturel Régional)
- « Ecole au Cinéma » de la petite section au CE2,
- « projet piscine » avec 10 séances de la grande section au CE2 du 19 Décembre 2023 au 19 Mars 2024.

A cela s'ajoutent les actions de prévention autour de l'hygiène bucco-dentaire, du sommeil, des risques domestiques ou encore de l'arrivée de la puberté.

Comme tous les 4 ans, la classe de découverte qui concernera 44 élèves du CE1 au CM2, se déroulera à Meschers sur Gironde du 13 au 17 mai 2024 avec une pléiade d'activités sportives et éducatives : visite des carrelets, des phares et balises, étude du phénomène des marées, des formations de dunes, de la faune et de la flore, activités de pêche à pied, de char à voile et de cerf-volant.

L'amicale laïque participe largement au financement de ce projet de plus de 11 000 €. Les activités qu'elle organise tout au long de ces années depuis la dernière classe de découverte en 2020 permettent d'accompagner ce projet. Il est important d'y participer. Comme d'habitude une subvention sera inscrite aux budgets communaux des 2 collectivités. Le comité des fêtes de Saint-Estèphe participe également au financement de ce moment fort dans la scolarité des enfants du RPI.

La municipalité d'Augignac remercie les parents d'élèves, les bénévoles, les dirigeants des associations et les enseignants pour cette belle implication.



Stand de l'Amicale Laïque du RPI lors du marché d'automne à Augignac.

Villes et villages fleuris : la fin du suspens !

La réponse du jury est enfin arrivée!!!

Nous avons obtenu la première fleur et la remise officielle du prix aura lieu courant février. Voici sa conclusion :

« Le jury vous remercie pour l'accueil et les échanges qui vous ont permis de présenter la démarche d'amélioration du cadre de vie de votre commune autour des enjeux du Label des Villes et Villages Fleuris. Il a apprécié la belle visite bien organisée et vous incite à mettre en valeur votre patrimoine touristique (géocaching).

La traversée du bourg est vraiment un point sur lequel l'équipe municipale doit travailler ardemment pour une meilleure mise en valeur et cohésion du tissu urbain et végétal.

Cependant, cette traversée ne doit pas être un frein aux projets de fleurissement entrepris. Les bénévoles doivent prendre conscience de leurs compétences et savoir-faire très qualitatifs et qui mérite d'être reconnus.

Le jury vous encourage à poursuivre vos efforts pour progresser dans le label.

En fonction des résultats de la grille d'évaluation et suite à la visite effectuée le 1er août, le jury a décidé de vous attribuer la première fleur. »

Cela ne fait qu'augmenter notre motivation pour continuer à embellir notre village. N'oublions pas qu'il fait bon vivre à Augignac et quand on prend le temps de regarder autour de soi, chacun peut ressentir ce bien-être !

Nous recherchons toujours plus de bénévoles (même quelques heures par mois), Soyez les bienvenus pour partager vos idées et suggestions.



Les bénévoles, accompagnés de l'agent technique Laurent Hubert, ont commencé à nettoyer et à embellir le jardin des souvenirs.

Le lavoir du cimetière a aussi été nettoyé et fleuri, un banc sera installé au printemps pour une petite halte !



Bienvenue à notre nouvel agent technique intercommunal Laurent HUBERT très impliqué dans son travail.



Ci-dessus, le Père Noël était bien au rendez-vous que lui avait fixé Yoann Marena le 15 décembre 2023.
A droite, l'exposition photos au foyer rural en octobre « De la matière au produit fini » avec les entreprises SODOPAC, St Michel, Mademoiselle Dessert, Chêne Vert et Lim Group.



La fin de l'année 2023 en images : des moments de convivialité mais aussi parfois des prises de tête !



Repas des Anciens du 10 décembre 2023



17 h : tout est maîtrisé, ils ont bien mérité une petite collation !

Cellule de crise à la mairie le 9 juillet après l'épisode matinal de grêle qui a touché une grande partie de la commune. Merci à tous les volontaires, bénévoles, élus, pompiers et aux services préfectoraux qui ont pu faire en sorte que les dégâts soient rapidement maîtrisés. Cela prouve la nécessité de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde qui est actuellement en cours d'élaboration. Merci également à l'interco et aux communes qui nous ont spontanément proposé leur aide .



Travaux de mise en sécurité de la maison Hollebon (voir mot du maire page 2)



Travaux sur le réseau d'eaux pluviales au Parc Jean Desmoulin



Curage des fossés ici route de la Forêt



Les interventions d'urgence sur la voirie ont été nombreuses ! Merci à nos deux employés intercommunaux qui sont souvent appelés à intervenir en dehors de leurs horaires de travail.

Le Vime, futur Espace de Vie Social, met en place le transport solidaire

Depuis sa création début 2023, l'association Le Vime, association d'animation de la vie sociale du Périgord Granitique sur les communes de Piégut-Pluviers, Abjat sur Bandiat, Augignac, Busserolles, Bussière-Badil, Champniers-et-Reilhac, Etouars, Saint Barthélemy de Bussière et Saint Estèphe vise à renforcer le lien social et les solidarités, valoriser la culture et les savoir-faire locaux, ou encore favoriser la mobilité. Tout ceci en encourageant la participation citoyenne, la mixité sociale, et le lien entre les générations ! Plusieurs événements conviviaux ont ainsi été organisés sur différentes communes : ateliers de musique, sorties cinéma, balades en forêt, visite au musée, journée des savoir-faire, et soirée danses latines... ont été autant d'occasions de se rencontrer et de tisser des liens !

Autre avancée majeure : le lancement du transport solidaire ou comment faire du lien social tout en favorisant la mobilité sur le territoire! Le principe ? Une entraide associative permettant aux habitants adhérents non véhiculés d'être conduits par des bénévoles, pour aller à un rendez-vous, faire des courses ou pour rendre visite à un proche. Comment en bénéficier ? Faites le 05 54 07 10 72 et vous serez mis en relation avec des conducteurs bénévoles proches de chez vous ! (possibilité par mail à l'adresse suivante : le-vime24@gmail.com)

TRANSPORT SOLIDAIRE
EN PÉRIGORD GRANITIQUE

BESOIN OU ENVIE DE VOUS DEPLACER ?
PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?

FAITES APPEL AUX HABITANTS CONDUCTEURS BÉNÉVOLES !

Appelez **LE VIME : 05 54 07 10 72**
Lundi - vendredi : 11h - 13h, 17h - 19h
...ou laissez un message !

POUR ALLER OÙ ?

- Faire ses **courses**, aller à un **rendez-vous**, rendre **visite** à un proche, aller à la **gare**, etc.
- Max 80km, soit **Limoges, Angoulême, Périgueux**
- Nos conducteurs assurent le **retour chez vous**

POUR QUI ? PAR QUI ?

- **POUR** les habitants du Périgord Granitique (liste ci-dessous), adhérents du Vime, **sans moyen de locomotion** ou sans possibilité de conduire
- **PAR** des habitants bénévoles pour **créer des liens**

COMBIEN CA COÛTE ?

Participation de **0,35€/km** aller-retour, minimum 3€

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Vous appelez Le Vime minimum 48h à l'avance (nous enregistrons votre adhésion au premier trajet)
- 2 Nous trouvons un conducteur près de chez vous
- 3 Le conducteur vous contacte et vous récupère
- 4 Au retour, vous réglez le conducteur contre un reçu

ATTENTION A L'ADRESSAGE

L'ensemble des habitations de la commune comporte désormais un numéro associé au nom de la route, de la rue, de la place ou du chemin.. De ce fait vous êtes tous géo localisables pour les livraisons, les secours etc.

La façon dont vous avez communiqué vos coordonnées est très importante et nous vous invitons à vérifier qu'elle a bien été prise en compte notamment sur vos espaces personnels sur internet : (EDF, LA SAUR, AMELI, IM-POTS, CAISSES de RETRAITE ...) **que votre adresse complète est bien enregistrée et que la saisie par ces services ou ces administrations a bien été réalisée.** particulièrement lorsque vous avez transmis la mise à jour par courrier. Il est impératif de décliner exactement après vos noms et prénoms le numéro et le nom de la

voie suivie du lieu-dit et bien sûr 24300 Augignac. **Le lieu-dit indiqué seul ne suffit plus.**

A compter du mois d'Avril 2024, une adresse incomplète aura pour conséquence la non distribution du courrier. Le lecteur optique ne reconnaîtra pas votre adresse et le courrier sera rejeté par l'automate. La POSTE délivre gratuitement des cartes de communication d'adresse que votre facteur peut vous fournir. Ces cartes ne nécessitent pas d'affranchissement.

Il est également impératif de mettre votre numéro à proximité de la boîte aux lettres et que les deux soient visibles. Il faut également apposer les noms et prénoms de l'ensemble des personnes qui se font adresser du courrier à cette adresse.

Un nouveau bureau à l'interco

Le 13 septembre 2023, le Préfet actait la démission de M Gérard Savoye, président de la CCPN, conséquence d'une ambiance peu sereine au sein du bureau de l'interco. Le 26 septembre, il a donc été procédé à de nouvelles élections pour le président et pour un nouveau bureau.

M Savoye, seul candidat, a donc été reconduit dans ses fonctions et un nouveau bureau a été constitué :

- Président Gérard Savoye (St Pardoux la Rivière)
- 1ère vice présidente (administration générale) : Nadine Herman-Bancaud (Nontron)
- 2ème vice présidente (finances) Francine Bernard (Etouars)
- 3ème vice président (enfance jeunesse) : Pierre Peyrazat (Augignac)
- 4ème vice président (économie) : Thierry Pasquet (Connezac)
- 5ème vice président (action sociale) : René Lalidou (St Saud La Coussière)

- 6ème vice président (Aménagement du territoire) Michel Combeau (Sceau St Angel)
- 7ème vice président (urbanisme et habitat) : Didier Pagès (Javerlhac)
- 8ème vice président (tourisme) : Pascal Méchineau (Milhac de Nontron)
- Délégué SEMOP (eau) : Alain Marzat (Piégut)
- Délégué aux sports : Jim Fournier (Nontron)
- Membre du bureau (sport) : Fabien Géraud (St Martial de Valette)
- Membre du bureau : Michelle Cantet (Soudat)

Vous découvrirez dans le bulletin d'informations n° 3 de la CCPN qui accompagne notre propre bulletin l'avancée des grands chantiers en cours et des infos sur l'habitat et le Plan Local d'Urbanisme inter communal (PLUi-H).

Le SYndicat Mixte des BAssins Bandiat et Tardoire (SYMBA BT), votre syndicat de rivière !

Basé à Cussac (87), le Syndicat agit sur un secteur de 34 communes dont 14 en Haute-Vienne et 20 en Dordogne, incluses dans 4 communautés de communes. Il est dirigé par un comité syndical de 34 élu(e)s au sein duquel se constitue un bureau (2 personnes). L'équipe technique compte 4 agents dont 2 techniciens rivière, une chargée de communication et animation et une secrétaire.

Les missions d'un syndicat de rivière comme le SYMBA Bandiat-Tardoire s'articulent autour de la « **compétence GEMAPI** » soit la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Ainsi, au titre du code de l'environnement, le SYMBA est habilité à réaliser toute action d'intérêt général visant notamment (liste non exhaustive) à :

l'entretien, l'aménagement, la protection et la conservation d'un cours d'eau, canal, lac, plan d'eau, etc. (suivi qualité, restauration de la continuité écologique, protection de la ripisylve, etc.),

l'aménagement du bassin versant,

la lutte contre l'érosion des sols au sein de ce bassin, contre les pollutions de l'environnement,

l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau, etc.

Les principaux travaux du Syndicat ces derniers mois ont porté sur l'effacement de 4 seuils (ouvrages constituant des obstacles dans le lit du cours d'eau) sur la Tardoire. Ceci a permis de réouvrir 30 km de linéaire pour assurer la libre circulation des poissons et des sédiments.

Les travaux à venir font l'objet d'un **plan pluriannuel de gestion** (PPG), qui est en cours de rédaction par les techniciens rivières du syndicat : David Marhein et Joseph Hippolyte.

Pour plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à prendre contact avec le SYMBA Bandiat Tardoire.

Vous pouvez également nous joindre pour toute question sur les milieux aquatiques si vous êtes propriétaire de berges de cours d'eau, d'un plan d'eau, etc. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans ce domaine.

Vous pouvez consulter notre site internet : <http://syndicat-bandiat-tardoire.fr>

Suivre nos publications sur facebook : <https://www.facebook.com/symba.bandiat.tardoire>

Ou bien nous contacter au : **05.55.70.27.31** ou par courrier : La Monnerie - 87150 CUSSAC



L'ARRIVEE DE LA FIBRE

La Fibre arrive mais de façon séquencée sur le territoire de la CCPN et ses 28 communes.

Vous avez pu constater depuis une bonne année les travaux qui concernent le transport de la fibre. Ces réseaux passent par Augignac. Il s'agit de réseaux souterrains qui permettent de desservir Nontron, Miallet, etc.

La seconde phase concerne la distribution. Il s'agit d'aménagement en aérien pour la plus grande partie. Le souterrain aurait eu un coût trop élevé pour les collectivités. Les poteaux téléphoniques sont testés afin de savoir s'ils peuvent supporter une seconde ligne. Si le test est négatif ils sont changés.

Les entreprises signalent aux mairies les parcelles qui demandent des travaux d'élagage à la charge des propriétaires. La Mairie d'Augignac a donc envoyé un courrier aux propriétaires concernés. Il va de soi que cet entretien devra être régulier pour ce qui concerne l'élagage de la part des propriétaires.

L'objectif en Dordogne c'est 100% FIBRE PUBLIQUE en 2025 avec 489 communes à fibrer et 237 000 prises et autant de foyers, entreprises ou collectivités qui seront connectés.

Ce réseau est financé par les collectivités avec l'aide de l'Etat et de l'Europe. La CCPN participe chaque année à ce financement à hauteur d'environ 90 000 €. En Dordogne l'investissement des collectivités atteint **500 Millions d'€uros**.

Le réseau sera exploité et commercialisé par NATHD : **Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit**.

Les opérateurs verseront des loyers à NATHD pour utiliser le réseau et commercialiser leurs services aux particuliers et aux professionnels. Au total c'est plus d'une cinquantaine d'opérateurs potentiels qui utiliseront ce réseau.

NATHD reversera également une redevance au Syndicat Mixte Périgord Numérique qui est un de ses actionnaires.

L'ouverture commerciale débute en moyenne 6 mois après la livraison. Ce délai comprend l'étape de réception des travaux et inclut la période de gel commercial qui est de trois mois.

Le calendrier de livraison des prises pour la majeure partie de notre commune est fixé **au second semestre 2024**.

Cependant deux hameaux dépendant du réseau téléphonique de Nontron : Rochefoulée / Les Clauds / La Gane

et Les Petits Champs sont en phase de gel commercial avec une ouverture prévue le 10/01/2024 pour 24 prises. Un petit bout de commune, limitrophe d'Abjat et proche de Fargeas, la Roderie, doit être livré au 1^{er} semestre 2025. La majeure partie de la commune est actuellement en phase préparatoire de travaux.

Les syndicats construisent leur réseau jusqu'à proximité des habitations, 150 mètres environ, puis le remettent en exploitation à NATHD.

Il y a ensuite la période incompressible de gel commercial pendant laquelle NATHD commercialise aux opérateurs. A la fin de cette période, les habitants peuvent s'abonner à la fibre auprès de l'opérateur de leur choix.

L'abonnement déclenche le raccordement de l'habitation au réseau. Il arrive que certains opérateurs démarchent les habitants avant le jour d'ouverture commerciale du réseau. Il convient d'être vigilant sur ce point. Une fois l'abonnement souscrit, l'opérateur choisi propose un rendez-vous de raccordement. Un technicien vient à domicile effectuer celui-ci environ un mois après l'abonnement.

Le coût du raccordement n'est pas à la charge de l'abonné, il est pris en charge par les collectivités. Cependant, et c'est là qu'il faut encore être vigilant sur les propositions car certains opérateurs facturent à tort à l'abonné des "frais d'accès" ou des "frais de dossier". Mais les travaux éventuellement nécessaires sur la propriété privée pour le passage de la fibre sont à la charge du propriétaire.

Une information d'importance qui doit inciter chacun à se raccorder à la fibre : le réseau téléphonique cuivre est la propriété d'Orange.

Orange a annoncé un plan général de fermeture du réseau cuivre qui s'étend sur le territoire français entre 2023 et 2030. Ainsi, téléphone, télévision dans certains cas, internet passeront uniquement par la fibre.

Les opérateurs travaillent à la création de box permettant d'assurer la téléphonie, particulièrement pour les personnes âgées dotées de systèmes d'alarme mais également pour des zones où la téléphonie mobile est déficiente. Pour ce dernier point, la situation à Augignac devrait s'améliorer, les services de l'Etat ayant annoncé la parution prochaine d'un arrêté ministériel donnant autorisation d'implantation à Augignac d'un pylône sur lequel les opérateurs auront obligation de s'implanter. Une étude permettra de situer le pylône afin qu'il couvre un maximum de foyers.

LA VIE ASSOCIATIVE



Un don record pour le téléthon

Comme d'habitude, le comité des fêtes a assuré, malgré les conditions caniculaires les animations du second semestre 2023, encore un magnifique feu d'artifice musical avec la participation financière de la commune ! Cette année, le comité a battu tous les records en reversant 1 000 € au téléthon lors du marché d'automne.

L'Association Gymnastique Volontaire d'Augignac reconnue Label qualité santé 2022/2026

Un petit rappel sur cette association qui compte cette année une augmentation de licenciés et licenciées,

Deux cours sont proposés: **MARDI soir de 20H30 à 21H45 et JEUDI matin de 10h à 11H avec des programmes d'activités pour tous** :

Equilibre, souplesse, coordination, cardio, renforcement musculaire.

Si vous désirez vous inscrire pour 2024 il est encore temps. Pour les nouveaux participants 2 séances gratuites avant inscription sont offertes.

Un repas (sur place ou à emporter) aura lieu le 7 avril et votre participation sera appréciée.

Nous vous y attendons très nombreux !

Un nouveau bureau à la société de chasse

Du changement à l'ACCA : M DOUMAIN Sébastien a été élu président succédant à M René MANDON.

« Faisant partie du conseil d'administration de l'association communale de chasse agréée d'Augignac depuis 1987 d'abord en tant que trésorier, puis président de 1990 à juin 2023, il fallait bien un jour passer la main pour quelqu'un de plus jeune. Je continuerai à m'investir pour éventuellement lui aider selon ma disponibilité et si la santé me le permet. » précise M René Mandon

La municipalité tient à remercier René pour tout le travail effectué et l'engagement qu'il a manifesté au sein de l'ACCA. Nous ne doutons pas qu'il sera d'une aide précieuse pour Sébastien et tous les membres de cette association. Patrick Lacourarie (trésorier), Vincent Marena (secrétaire), Stéphane Benoit (trésorier adjoint) et Emmanuel Favard (secrétaire adjoint) complètent le nouveau Conseil d'Administration.

L'Association Culture et Loisirs d'Augignac continue ses différentes activités dans la bonne humeur :



Celle de **Marche Nordique en forêt** : une séance douce les lundis soir de 18h30 à 20h00 et une séance plus tonique les mercredis soir de 19 h00 à 20h30.

Celle de **marche « bien être ouverte à tous »** le samedi ou le dimanche après-midi une fois par mois. Le calendrier des randonnées et les détails des sorties sont annoncés sur notre page Facebook « ACLA »

Au mois de septembre 2023, nous avons organisé **une balade contée avec la troupe « à petits pas contés »**. Nous aimerions réitérer cette action en septembre 2024 pour les petits et les grands ! (voir photo page 1)

Nous continuerons à participer au Téléthon lors de la fête d'automne avec le comité des fêtes en organisant un circuit ouvert aux randonneurs classiques, aux marcheurs nordiques ainsi qu'aux coureurs pour répondre aux besoins de tous. (voir ci contre)

Nous projetons également d'organiser avec la mairie **une séance de cinéma en plein air** au mois d'août.

Et pour terminer l'année 2024, nous commençons à réfléchir à **un concert de Noël** au sein de notre belle église...

Si vous avez besoin de renseignements : merci de téléphoner à la présidente Cécile GRASSET au 0670092444 ou laisser un message sur le groupe Facebook « ACLA ».

Le club du 3ème âge, un club très actif

En ce début d'année 2024, le club du 3ème âge d'Augignac vous présente ses meilleurs vœux de santé et de prospérité.

Hormis les traditionnels jeux de cartes et/ou de société du jeudi après-midi, le club a organisé cette année un concours de belote en janvier, un quizz en collaboration avec l'ACLA en mars, une sortie au village du Bournat au Bugue en octobre et une poule au pot pour clore l'année 2023.

Le programme de 2024 sera fixé lors de l'Assemblée Générale fin janvier.

Le club compte actuellement 39 adhérents.

Toute personne intéressée, quel que soit son âge, peut s'adresser aux membres du bureau : Mme Pinel Catherine, Présidente, Mme Bonnerot Michèle, trésorière ou M Peyrazat Pierre, secrétaire ou à la mairie (05 53 56 80 12)

A VOS AGENDAS

Activités récurrentes :

Les lundis de 18 h 30 à 20 h : *marche nordique douce de l'ACLA*

Les mardis de 20 h 30 à 21 h 45 : *gymnastique volontaire au foyer rural*

Les mercredis de 19 h à 20 h 30 : *marche nordique tonique de l'ACLA*

Les jeudis de 10 h à 11 h : *gymnastique volontaire au foyer rural*

Les jeudis de 14 h à 17 h : *les activités du 3ème âge (belote, jeux de société ...) au foyer rural*

Evènements à ne pas rater :

Dimanche 28 janvier à 11 h au foyer rural : **Vœux du Maire**

Dimanche 4 février de 8 h à 12 h : **Vente de crêpes (Amicale Laïque des écoles)** place de la Mairie

Lundi 1er avril au Parc Jean Desmoulin et au foyer rural : **Chasse aux œufs (comité des fêtes)**

Dimanche 7 avril à 12 h : **repas de l'AGV** au foyer Rural

Samedi 27 avril à partir de 18 h : **Randonnée gourmande de l'amicale laïque** à St Estèphe.

Vendredi 28 juin : **Spectacle des enfants et moules/frites** à partir de 18 h à St Estèphe (amicale laïque)

Samedi 6 juillet : **soirée jambon frite (comité des fêtes)** au champ de foire

Dimanche 7 juillet : **vente de crêpes** à la brocante de St Estèphe de 8 h à 16 h (amicale laïque)



Notre nouveau porte-drapeau et les anciens combattants en première ligne

Etat-Civil 2ème semestre

Naissance

Enola CAZAUX née à Périgueux le 30 juillet 2023
Amalia, Rose AMARO CARMEL née à St Michel (16) le 25 août 2023

Hugo, Auguste, Jean-Yves COSSEMENT né à Périgueux le 25 novembre 2023

Maléo, Joan AFONSO DE CARVALHO né à Soyaux (16) le 13 décembre 2023

Mariage

Néant

Décès

Michelle, Monique MARTIN décédée le 15 juillet 2023, domicilié 2 impasse Félicie Brouillet

Jean-Luc ANCELIN décédé le 12 août 2023 domicilié 1023 route des Charentaises

Gisèle HEYRAUD née CHABOT décédée le 28 août 2023 domiciliée aux Chadauds

Marcel BAYET décédé le 2 septembre 2023 domicilié au Point du jour

Jean-Claude COLON décédé le 18 septembre 2023 domicilié Route de Pierre Tanche

Anna Marie FAURE née MONTALESCOT décédée le 4 novembre 2023 domiciliée 33 rue du Château d'eau

Franck Henri BARDOULAT décédé le 26 décembre 2023 domicilié 200 route de la Forêt

Ont été inhumés à Augignac :

Gisèle GARRAUD née LACOURARIE décédée le 7 août 2023 à Nontron, inhumée à Augignac le 21/ 8/ 23

Michel MOREAU décédé le 2 octobre 2023 à Mantes la Jolie, inhumé à Augignac le 6/10/2023

Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication :

M. Bernard BAZINET, Maire

Conception :

Pierre PEYRAZAT, Bernard BAZINET, Sylvie LEVECO

Photos :

Commune d'Augignac, Cécile GRASSET, Bernard BAZINET, Monique JULIEN, Gérard ROUMAT, Narcisse MOUSNIER

Distribution :

Les conseillers municipaux

Impression :

Imprimerie PEYRONNET